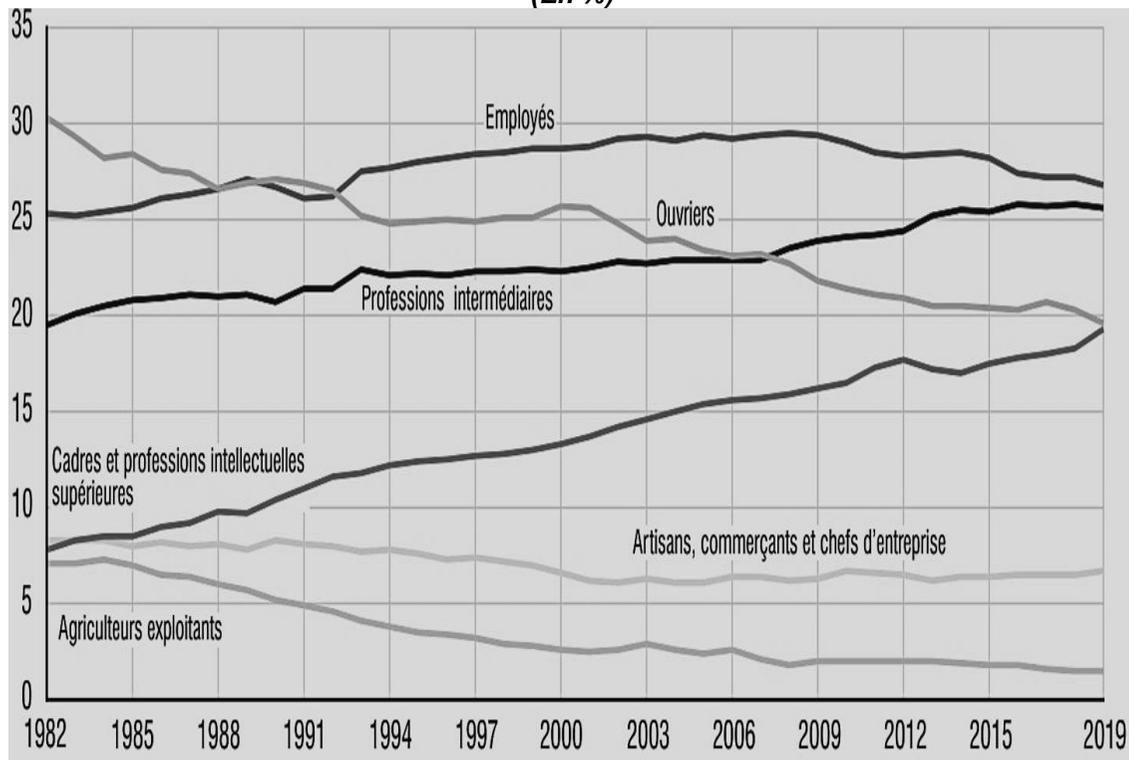


Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2019

(En %)



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : « Emploi, chômage, revenus du travail », INSEE Références, juillet 2020.

Q.1. À l'aide des données du document, vous **comparez** l'évolution de la part des catégories socioprofessionnelles « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et « Ouvriers » parmi les personnes en emploi.

§.1. (QOQO) L'INSEE dans son étude sur l'emploi, le chômage et les revenus du travail **s'est donné pour objectif** d'étudier **les 6 PCS actives** parmi les 8 qui constituent, **en France**, la nomenclature des PCS. Elle le fait sur **une période longue** de 1982 (date du passage des CSP aux PCS) à 2019.

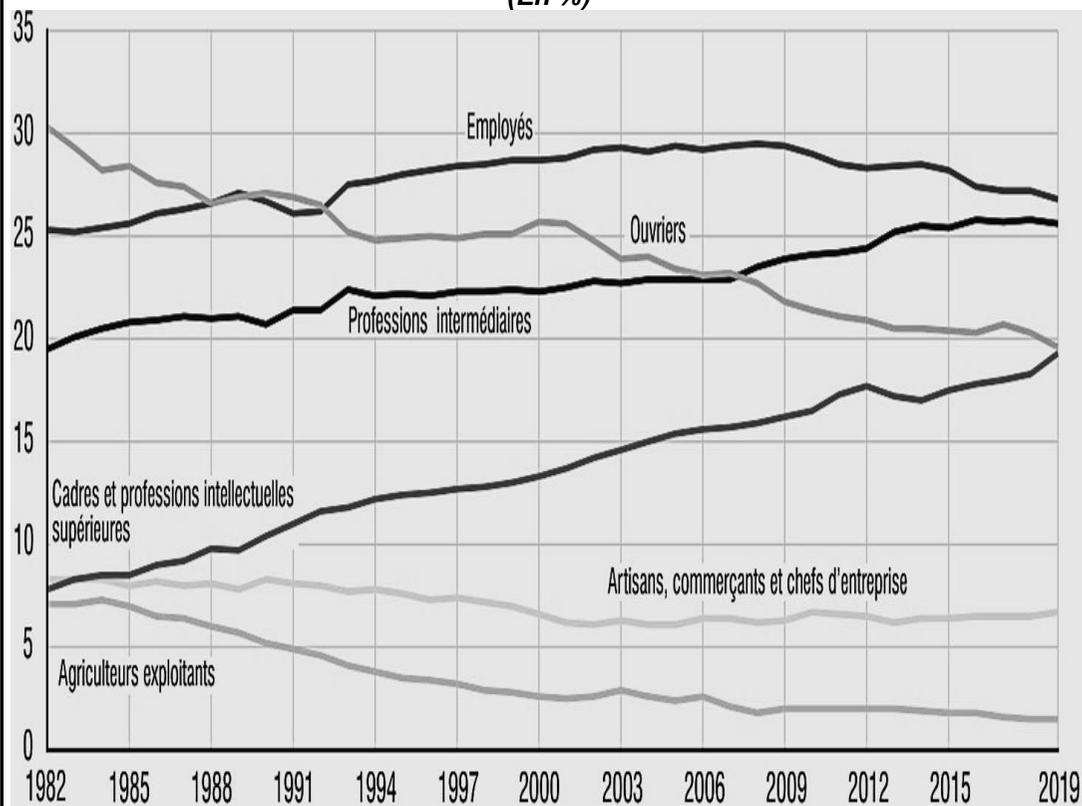
§.2. (SOU) Pour cette étude l'INSEE s'appuie sur un graphique construit à partir de proportions (en %) qui vont permettre **d'établir le poids** (importance relative) de chaque catégorie

§.3. Si, par exemple, on **compare** les évolutions de la PCS cadres et celle des ouvriers le seul **rapprochement** que l'on peut faire c'est le fait qu'en 2019 ces 2 catégories ont à peu près la même importance : sur 100 actifs on trouvera environ 20 ouvriers et 20 cadres. Pour le reste l'évolution sur la période est diamétralement **opposée** : un recul des ouvriers et une augmentation des cadres. En début de période l'écart est de 20 points. Les ouvriers pèsent 30 % des actifs contre 10 % pour les cadres...etc. (essentiellement : recul de 10 points PCS 6 et hausse de 10 pts PCS 3)

§.4. Ces évolutions contrastées peuvent en partie trouver une **explication** par une logique de déversement de la population active des secteurs 1 et 2 vers le secteur tertiaire aussi appelé processus de **tertiarisation**.

(MgPVnov24)

**Catégorie socioprofessionnelle
des personnes en emploi de 1982 à 2019**
(En %)



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : « Emploi, chômage, revenus du travail », INSEE Références, juillet 2020.

Q.2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous **expliquez** le phénomène de tertiarisation de la population active française.

§.1. La tertiarisation se définit comme un processus marqué par le poids croissant en matière d'apport de valeur (VAB) et/ou en matière d'emploi du secteur tertiaire c'est-à-dire le secteur d'activité regroupant les branches productives de services marchands ou non-marchands.

§.2. Expliquer ce processus suppose de mettre en avant ses causes. Elles reposent sur des facteurs d'offre et sur des facteurs de demande. Du côté de l'offre l'explication centrale repose sur les écarts de productivité entre les secteurs (croissance intensive secteurs 1 et 2 → cf. **notamment PCS 1 et 6** et extensive secteur tertiaire → cf. **notamment PCS 3/4/5**). + évolution de l'organisation productive cf. « faire faire » ou l'externalisation au niveau national et international (PCS 6 en recul cf. Q.1 de 10 points).

Du côté de la demande le lien se fait à travers le partage des gains de productivité notamment en faveur des salariés dans le cadre de la croissance intensive des 30 Glorieuses... La Loi d'Engel revisitée conduit à une augmentation de la consommation finale de services dont l'évolution devient plus rapide que la demande orientée vers l'alimentation ou l'équipement (vêtements, meubles, électroménager, voitures...) → répondre à la demande → emplois notamment féminisation et emplois PCS 5 = + 5 points entre 1982 et 2010. La croissance est corrélée au développement (IDH) soit plus d'éducation et de santé → Emplois tertiaires → cf. **notamment PCS 3/4/5**).

§.3. C'est donc un **changement structurel** pour les économies développées et pour les ménages qui doivent s'intégrer dans une économie où les services sont majoritaires. La qualité des emplois change...